

Extrait du règlement : Raccordement de services

Normes branchements (résidentiel moins de 2 logements)

- ÉGOUT SANITAIRE -

- TUYAU AUTORISÉ : Branchement PVC SDR 28 de 125mm (5 pouces) de diamètre
- PENTE REQUISE : De 2% soit 1" pour 48"
- JOINTS : Les joints doivent être étanches.
- LIT DE REMBLAI : Un lit de remblai de 150 mm est exigé autour des tuyaux (pierre de 0-3/4" ou sable classe A)
- COUDES AUTORISÉS : Aucun coude de plus de 22.5 degrés n'est autorisé.

La longueur minimum de section requise entre 2 coudes est de 1 mètre. Lorsqu'il y a plus de 2 coudes, poser un Y « clean out » avec bouchon étanche vissé et ajuster au niveau final du terrain à tous les 2 coudes (à poser uniquement sur le réseau sanitaire).

- ÉGOUT PLUVIAL -

- TUYAU AUTORISÉ : Branchement PVC DR 35 de 150mm (6 pouces)
- PENTE REQUISE : De 2% soit 1" pour 48"
- JOINTS: Les joints doivent être étanches.
- LIT DE REMBLAI : Un lit de remblai de 150 mm est exigé autour des tuyaux (pierre de 0-3/4" ou sable classe A avec ruban indicateur)
- COUDES AUTORISÉS : Aucun coude de plus de 22.5 degrés n'est autorisé. La longueur minimum de section requise entre 2 coudes est de 1 mètre.

NOTE : Les deux réseaux doivent être séparés en tout temps. Des clapets de retenue doivent être installés sur chacun des réseaux. Une pompe est requise lorsque l'évacuation ne peut être effectuée par gravité.

ÉGOUT SANITAIRE - Matériaux exigés :

- CPV-SDR-28 Diamètre : 125 mm Nombre de logements: 1 à 3

ÉGOUT PLUVIAL - Matériaux exigés :

- CPV-SDR-35 Diamètre : 150 mm Nombre de logements: 1 à 8

Pour plus d'informations ou pour l'inspection obligatoire de votre branchement, veuillez communiquer avec les Services techniques au (450) 467-2854.

- **NOTE PARTICULIÈRE** : Pour la réfection d'un service existant, l'entrepreneur doit communiquer avec le service des travaux publics au moins 24 hrs à l'avance afin de planifier l'inspection visuelle des tuyaux (côté ville) avant le remplacement des conduites. une fois l'inspection complétée et approuvée, l'entrepreneur doit insérer un tuyau DR-28 de 135 mm dans le tuyau côté ville. Ce tuyau sera remis à l'entrepreneur après la réalisation des travaux lorsqu'il se présentera au garage municipal (901, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, 450-467-2854 poste 2278)

- AQUEDUC -

Le branchement d'aqueduc sera en cuivre mou de type K sans soudure, étiré à froid d'après la norme de l'AWWAC-800 selon les diamètres suivants :

* 2 logements et moins : 20 mm (3/4")

Tout service qui pourrait être affecté par le gel (ex : passage sous fossé) devra être protégé par un isolant rigide de 100mm d'épaisseur. On ne peut réduire le diamètre du conduit qui est situé à la limite de propriété.

Pour plus d'informations ou pour l'inspection obligatoire de votre branchement, veuillez communiquer avec les Services techniques au (450) 467-2854.